



Ressources minières marines du plateau continental africain et des fonds marins internationaux avoisinants

NOTE DE SYNTHÈSE 04/2017



L'atelier de formation sur les Ressources minières marines du plateau continental africain et des fonds marins internationaux avoisinants – Perspectives pour un développement durable du domaine maritime africain pour soutenir l'économie bleue en Afrique a été organisé par l'Autorité internationale des Fonds marins (AIFM) et la République de l'Ouganda en collaboration avec le Centre africain de développement minier (CADM) et GRID – Arendal (Norvège) avec le soutien de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CENUA) et de la Fiducie de bienfaisance (PEW). Cet atelier a rassemblé plus de 60 participants issus de ministères responsables de l'exploitation des ressources minières, d'organisations internationales, d'institutions partenaires, d'universités et d'autres groupes intéressés par l'exploitation minière. L'atelier s'est tenu à Kampala en Ouganda du 2 au 4 mai 2017.

INTRODUCTION

Après de nombreuses discussions, les participants à l'atelier ont proposé des mécanismes visant à améliorer la coopération régionale et accroître la participation des pays africains au régime des grands fonds marins. Ils ont également étudié les intérêts particuliers des pays africains sans littoral. Ces questions ont été traitées dans le cadre des Objectifs de développement durables des Nations-Unies (ODD), et tout particulièrement l'ODD 14, qui fait référence à la protection et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines en vue d'un développement durable.

L'atelier avait été conçu en vue d'inciter les États africains à :

- Développer les compétences techniques pertinentes pour la conduite d'activités dans les grands fonds marins;
- Participer davantage aux prises de décisions qui affectent la Zone;
- Prendre part aux activités ayant lieu dans la Zone;
- Définir et permettre des activités durables sur le plateau continental africain; et

- Contribuer au développement durable de l'Économie bleue en Afrique.

L'atelier de formation a en outre contribué à alimenter les discussions sur l'Économie bleue en Afrique et à en recenser les accomplissements dans le contexte de la Décennie des océans et des mers africaines (2015-2025) qui a été lancée par l'Union africaine le 25 juillet 2015.

RÉSULTATS

L'atelier de formation a produit les résultats suivants :

- Accroissement de la sensibilisation des États africains, y compris les pays en développement sans littoral (PDSL), à l'importance du droit de la mer pour le continent africain et pour le développement durable du plateau continental africain et les zones internationales des fonds marins avoisinants;
- Sensibilisation des États africains, y compris les pays sans littoral, à l'importance politico-stratégique et socio-économique du plateau continental africain et des zones internationales des fonds marins avoisinants ; aider également à identifier des aires potentielles de

coopération scientifique et technique;

- Élaboration de directives sur la manière de renforcer la production, la gestion, et la dissémination d'informations géospatiales à partir de l'Afrique ainsi que sur la façon de créer des infrastructures de données spatiales (IDS);
- Formulation de recommandations pour la création de Centres d'excellence africains afin de fournir aux États africains un accès accru aux informations géo-scientifiques marines ainsi qu'à une éducation, une formation et une recherche marines d'une qualité exceptionnelle ; et
- Recommandations sur la meilleure façon de promouvoir les activités exploratoires et la prospection sur le plateau continental africain et dans les zones océaniques avoisinantes entreprises, suite à des initiatives africaines.

En dernier lieu, l'atelier a offert l'occasion de démontrer comment les grands fonds marins pourraient contribuer à un discours sur une Économie bleue durable en Afrique afin de mieux refléter les types d'objectifs de développement, de partenariats et de formes de réciprocité sociale dont ont besoin les sociétés africaines au seuil du XXI^{ème} siècle.

PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS

L'atelier a été divisé en cinq sessions:

Session 1 Les participants ont analysé l'importance politique, stratégique et socioéconomique de l'AIFM et d'autres organismes créés par la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la mer (CNUDM). Ils ont également étudié l'importance de règlements, directives et procédures liées à cette convention pour le développement durable du continent africain.

Les thèmes de discussions et les recommandations de cette session se sont concentrés sur l'élaboration de cadres juridiques concernant l'Économie bleue en Afrique, l'engagement pour le développement durable des activités d'exploitations minières marines et sur la manière de mieux sensibiliser des États africains à l'exploitation minière des grands fonds marins.

Session 2 Les discussions ont porté sur les activités de pointe en matière d'exploration minière marine dans les océans du monde et sur les possibilités de développement durables pour une prospection durable du plateau continental africain et des fonds marins avoisinants. Les discussions et les recommandations se sont concentrées sur le potentiel de prospection durable du plateau continental africain, l'AIFM et son aire d'action et la participation des pays africains aux travaux de l'AIFM.

Session 3 Les participants ont discuté de l'importance et des manières de renforcer la production, la gestion et la dissémination des informations géologiques, minières et environnementales en Afrique afin d'appuyer les prises de décision, les investissements et la gouvernance du plateau continental africain et des zones internationales des fonds marins avoisinants.

Les discussions et les recommandations se sont concentrées sur la justification des investissements dans l'exploitation minière des grands fonds marins, les systèmes africains d'information géo-miniers et la création de centre de données pour soutenir l'élaboration de politiques et l'engagement des parties concernées dans les activités d'exploitation minière marine.

Session 4 Les participants ont discuté de stratégies pour la création de Centre d'excellence africains sur la cartographie des



G-D: Dr Kojo Busia, Directeur CADM; M. Hussein Hassan, Directeur, Dépt du commerce et de l'industrie, Commission de l'Union africaine; M. Michael Lodge, Secrétaire-Général de l'AIFM; M. Kaiser de Souza, Directeur, Section de Géologie et des Systèmes informatisés miniers, CADM; M. Chapi Mwangi, Responsable, Unité de gestion des contrats, AIFM.

fonds marins et la planification spatiale. Au cours des discussions, il a été question de collaboration et de partenariats inter-institutionnels et régionaux, de recherche et de plateformes de formation qui pourraient être utilisées pour informer le secteur de l'industrie minière et les gouvernements sur les questions d'exploitation minière des fonds marins.

Session 5 Les participants ont exploré les possibilités de partenariat privé-public (PPP) pour le développement d'activités marines africaines. Ils ont également examiné les perspectives et les normes requises pour la préparation d'une candidature pour un plan de travail d'exploration dans la Zone par des entreprises et des agences gouvernementales africaines.

Les participants ont également mis l'accent sur le développement des compétences comme moyen de mener des activités d'exploitation minière responsables dans les grands fonds marins.

RECOMMANDATIONS

Recommandations aux pays africains

- Sensibiliser à l'importance et l'impact de l'exploitation minière des grands fonds marins en utilisant les réseaux d'institutions, d'experts, d'initiatives et d'organisations existants dans les domaines nationaux et régionaux;
- Encourager les gouvernements des États membres de l'AIFM à s'impliquer activement dans les activités de l'Autorité et encourager les gouvernements des autres États à adhérer à l'AIFM;
- Stimuler une meilleure compréhension et une sensibilisation accrue aux implications juridiques du patrimoine commun de l'humanité étant donné que cela informera les décisions politiques;
- Créer un organe de concertation entre les États africains afin de développer leur intérêt pour l'exploitation minière des grands fonds marins en utilisant les pays de la région du Pacifique comme modèle de coopération dans ces activités d'exploitation minière des grands fonds marins. Ce partenariat peut s'organiser au niveau régional et concrétiser l'action

collective parmi ses membres en ce qui concerne les opérations minières des fonds marins. Il peut également être utilisé pour apporter un appui financier à des entreprises afin qu'elles s'engagent dans des activités d'exploration des grands fonds marins dans des zones réservées;

- Inclure des normes environnementales durables dans les législations minières des États africains, dans leurs politiques et leurs réglementations afin d'atténuer le plus possible l'impact des activités minières sur l'environnement;
- Élaborer une approche stratégique à l'égard de la collection de données géospatiales en utilisant des sources locales, un consortium d'initiatives existantes, des instituts de recherche ainsi que des données historiques, en les intégrant dans un système de gestion des données modernisé et en utilisant des technologies de catalogage modernes;
- Œuvrer avec l'AIFM au renforcement des compétences en géologie marine et en exploitation minière des fonds marins;
- Explorer les occasions de développer les compétences en exploitation minière des grands fonds marins, en particulier les programmes de stage et les bourses offertes par l'AIFM et InterRidge ainsi que d'autres organismes accordant des subventions;
- Envisager d'associer les pratiques minières à l'éducation de base et en développement, la consolidation des savoirs et le renforcement des compétences dans le domaine de l'exploitation minière des grands fonds marins;
- Créer des centres d'excellence régionaux pluridisciplinaires et inter-institutionnels et créer une synergie avec les institutions locales pour contribuer à ces centres d'excellence; et
- Développer des stratégies de communications détaillées pour sensibiliser à l'exploitation minière des grands fonds marins en utilisant les technologies actuelles, les outils médiatiques et un langage simple.

Recommandations générales à l'UA, à l'AIFM et au CADM

- Organiser des ateliers de formation afin de sensibiliser les États africains à l'exploitation minière des grands fonds marins;



G-D: M. Duncan Laki, Conseiller juridique, Mission permanente de l'Ouganda auprès des Nations-Unies, New York; M. Michael Lodge, Secrétaire-Général; M. Hussein Hassan, Directeur du Dépt du Commerce et de l'Industrie, Commission de l'Union Africaine et Dr Kojo Busia, Directeur du CADM

- Fournir un cadre politique d'exploitation des grands fonds marins qui servirait de base à l'élaboration de cadres juridiques pour l'exploitation minière des grands fonds marins pour chaque pays africain;
- Travailler avec des organisations partenaires pour créer une prise de conscience et disséminer des informations sur la technologie, le développement et les activités d'exploitation minière des grands fonds marins; et
- Pour l'Union africaine : élaborer une stratégie maritime pour permettre aux pays africains d'avoir une position cohérente sur l'exploitation minière des fonds marins.

Recommandations à l'Autorité internationale des Fonds Marins

- Organiser des ateliers de formation afin de sensibiliser les États africains à l'exploitation minière des grands fonds marins;
- Partager les informations sur les citoyens africains qui ont participé à des programmes de formation de l'AIFM de telle sorte que les institutions gouvernementales puissent les engager dans des activités potentielles liées à l'exploitation minière des grands fonds marins;
- Toucher le plus grand nombre de candidats potentiels pour la géologie marine et les programmes de stage sur l'exploration des grands fonds marins en utilisant des canaux variés y compris les ministères, les réseaux miniers africains, les Organisations d'études géologiques (OEG) et d'autres groupes concernés; et
- Faire circuler les possibilités de formation parmi des associations de femmes telles que l'Association des femmes en géosciences, les Associations des femmes africaines du secteur minier et les Femmes du secteur maritime en Afrique afin d'encourager la représentation féminine dans l'exploitation minière des grands fonds marins.

Recommandations adressées au CADM

- Aider les États africains à élaborer des stratégies de communication et de défense des intérêts pour sensibiliser à l'Économie bleue et à l'exploitation minière des grands fonds marins en Afrique;
- Identifier les diverses institutions en Afrique impliquées dans l'exploration, la cartographie, la collecte de données sur les ressources minérales marines, etc. (par exemple : l'Organisation africaine d'études géologiques et la Société géologique de l'Afrique);
- Harmoniser les capacités et les compétences de ces institutions et de ces organisations grâce à un atelier de formation régionale où ces dernières pourraient être toutes invitées à présenter leurs capacités et leurs compétences;
- Compiler un document préliminaire recensant les capacités et compétences potentielles des institutions et des organisations travaillant sur les ressources minérales marines africaines. Celles-ci pourraient également inclure un résumé des observations faites au cours des ans telles que présentées par ces organisations;

- Sélectionner des centres régionaux sur la base des informations recueillies susmentionnées.
- Travailler sur les modalités de fonctionnement, de la portée et de l'étendue de ces centres régionaux; et
- Organiser une réunion des parties concernées avec la participation d'investisseurs potentiels, de collaborateurs (pour la recherche) et des États afin de présenter un moyen de progresser vers le développement de capitaux pour les ressources minières marines africaines.

Recommandations pour le Système d'informations géo-minières (SIGM)

- Renforcer les organisations d'études géologiques (OEG) et les instituts de recherche nationaux;
- Renforcer les compétences nationales et régionales pour uniformiser et gérer les informations géologiques et géospaciales;
- Renforcer les capacités d'études géographiques nationales et multinationales. Élaborer des systèmes de données homogènes. Recueillir de nouvelles données et intégrer les données anciennes et nouvelles dans un Système d'informations géographiques africain homogène avec la capacité de prendre en compte des considérations sociales, économiques et environnementales;
- Obtenir la participation des universités et d'autres centres d'expertise;
- Élaborer une stratégie pour une Économie bleue africaine à l'échelle du continent;
- Accroître la cartographie et les activités d'études géologiques sur le plateau continental africain et les zones océaniques avoisinantes;
- Élaborer un programme afin de faire l'inventaire des minéraux pour le plateau continental africain et les zones océaniques avoisinantes; et
- Développer une coopération internationale pour les activités se déroulant dans les zones internationales des fonds marins.

Recommandations aux autres partenaires

- S'engager au partage des informations, de la recherche de données et participer aux efforts de renforcement des compétences dans les activités d'exploitation minière des grands fonds marins pour les États africains; et
- Partager les informations sur les activités d'exploitation minière marine possibles pour faire en sorte que les États africains aient un point de départ s'ils choisissent de se lancer dans des opérations minières dans les fonds marins.

INTERVENANTS

Aphary Muyongo, Directeur adjoint par intérim, Études géologiques de Namibie; Bramley Murton, Chercheur principal, Centre océanographique national, RU; Carlos Fuentes, Conseiller juridique, Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Nations-Unies, New York; Duncan Laki, Conseiller juridique, Mission permanente de l'Ouganda auprès des Nations-Unies, New York; Edwin Egede, Consultant du CADM, Maître de conférences, Université de Cardiff, RU; Hussein Hassan, Directeur du département du commerce et de l'industrie, Commission de l'Union africaine, Éthiopie; James Kateka (Tanzanie), Juge, Tribunal international du droit de la mer (TIDM); Kaiser De Souza, Directeur, Section des Systèmes d'informations géologiques et minérales, Centre africain de développement minier, Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique, Éthiopie; Kojo Busia, Directeur, Centre africain de développement minier, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éthiopie; Kris Van Nijen, Directeur général, Ressources minérales marines mondiales, DEME-Group, Belgique; Kristina Thygesen, Chef de groupe, responsable de la programmation, Ressources marines et côtières, GRID-Arendal, Norvège; Liesbeth Lijnzaad, Conseillère juridique, Directrice de la Division de droit international, Ministère des affaires étrangères, Pays-Bas; Miles Macmillan-Lawler, Responsable du Programme d'aménagement du territoire et de l'environnement; GRID-Arendal, Norvège; Raj Mohabeer, Secrétaire Permanent adjoint, COI- Commission pour l'Océan indien (COI), Île Maurice; Tunde Muitala Arisekola, Vice-Président, Classification des Ressources, Organisation d'études géologiques nigériane, Nigeria; Yannick Beaudoin, Responsable scientifique, GRID-Arendal, Norvège.



L'Autorité internationale des fonds marins est une organisation internationale autonome, qui a été créée conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de ladite Convention. L'Autorité est l'organisation par l'intermédiaire de laquelle les États parties à la Convention, conformément au régime établi pour les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale (la Zone) dans la partie XI et l'Accord, organisent et contrôlent les activités menées dans la Zone, notamment aux fins de l'administration de ses ressources.